



12 FÉVRIER

LE SGEN-CFDT N'APPELLE PAS À LA GRÈVE NATIONALE

Malgré les mots d'ordre divergents de FO..., du Snuipp..., le sens de cette grève sera le refus de la loi d'orientation et du décret rythmes. Le malaise des PE est réel, mais le maintien du statu quo ne fera que l'aggraver.

La loi d'orientation est aussi une loi de programmation.

C'est elle qui fixe l'engagement **des créations de postes** pour les 5 ans du mandat. Le Sgen-CFDT ne veut pas y renoncer !

La loi ouvre la voie d'une transformation de l'école :

- **par le choix de l'école du socle commun** qui est une promesse démocratique fondamentale (meilleure continuité école-collège ...),
- **par le choix d'une école qui forme, qui instruit et qui éduque** (scolarisation des moins de 3 ans, refonte des programmes ...), plutôt que d'une école qui sélectionne et qui exclut,
- **par le choix de la formation des maîtres** (création des ESPÉ) et de l'**innovation pédagogique** (plus de maîtres que de classes, service public du numérique...).

Issu de l'élection du 6 mai 2012, le décret sur les rythmes met fin à la semaine de 26 h en quatre jours, unanimement décriée par tous les syndicats, le 5 février dernier encore, dans le bureau du ministre.

- Il faudra **aller plus loin** pour alléger la journée, (5 h, équilibre annuel...).
- Beaucoup de questions restent à régler, au sein de l'EN, avec les collectivités...
- Il faudra faire vivre dans le réel les droits d'expression et d'initiative des personnels. C'est pour cela que le Sgen-CFDT revendique une **journée banalisée** consacrée à cette réforme.

Mais le décret sur les rythmes doit être un premier pas vers un métier plus attractif par des conditions de travail améliorées et une gestion du temps plus harmonieuse.



Le Sgen-CFDT ne demande donc ni le retrait de la loi, ni le retrait du décret.

Le Sgen-CFDT n'appelle pas à la mobilisation pour un statu quo qu'il estime délétère.

Le Sgen-CFDT veut agir avec vous,

- pour obtenir une organisation satisfaisante avec chaque mairie,
- pour donner plus de cohérence à l'ensemble des dispositions,
- pour l'**amélioration des conditions de travail et de rémunération**, notamment pour l'**égalité de tous les enseignants**.